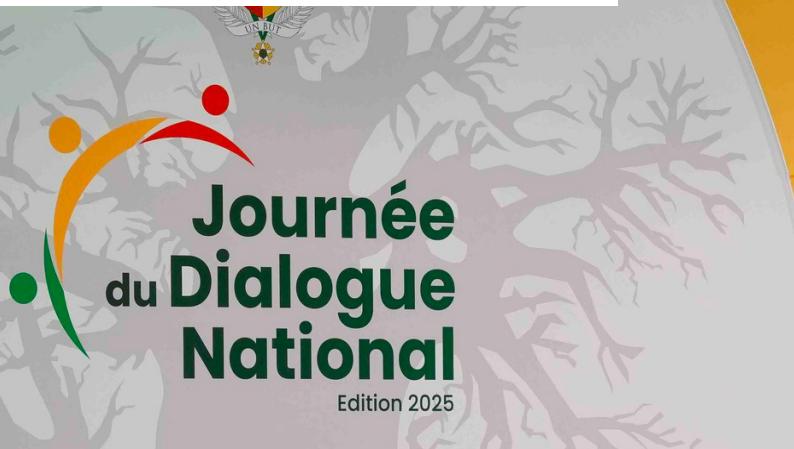


# Vers la refondation du Système politique sénégalais

CLÔTURE DU DIALOGUE NATIONAL

## NOTE AU PUBLIC



Journée  
du Dialogue  
National  
Edition 2025



Les travaux du Dialogue national sur le « Système politique » ont exploré les voies et moyens de refonder le système politique sénégalais. Après une semaine de conclave, les Assises ont livré le secret de leurs rapports.





## Le Dialogue national en chiffres

**28 mai 2025** : célébration de la Journée du Dialogue

national et démarrage des travaux sur le thème du Système politique

**21** : Nombre des TDR

**3** : Nombre des Commissions

**4** : Nombre des TDR de la Commission « Réformes institutionnelles »

**15** : Nombre des TDR de la Commission

« Démocratie, Libertés et Droits humains »

**20** : Nombre des TDR dont 17 ayant fait l'objet de discussions.

**100 %** : Consensus obtenu dans la Commission 3 portant sur les  
« Réformes institutionnelles »

**94 %** : Consensus obtenu dans la Commission 2 portant sur le  
« Processus électoral »

**26 %** : Consensus obtenu dans la Commission 1 portant sur  
« Démocratie, Libertés et Droits humains »

**7** : Nombre de jours des travaux au sein des Commissions

**+ de 700** : Nombre de participants en présentiel

**15 000** : Le nombre de Sénégalais, en majorité des jeunes,  
ayant contribué via la plateforme « Jubbanti »

**4 juin 2025** : fin des travaux et clôture du  
Dialogue national sur le Système politique.

# **GENERAL JEAN BAPTISTE TINE,**

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE



## **« Des avancées pour une gouvernance politique plus moderne, plus transparente et plus efficace »**

« Au nom de Monsieur le Président de la République, Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, initiateur de ce Dialogue National, du Gouvernement dirigé par Monsieur Ousmane SONKO et en ma qualité de ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, je tiens à vous adresser mes sincères remerciements pour l'excellent travail accompli. A travers vos personnes, je rends hommage à l'ensemble de vos administrations et structures de rattachement pour la collaboration franche, soutenue et constructive dont vous avez fait preuve tout au long de ce processus.

Après cinq jours de discussions riches et parfois passionnées, j'ai l'honneur de présider cette cérémonie de clôture d'un dialogue qui, assurément, fera date. Ce moment

marque, en effet, une étape importante dans la marche de notre démocratie. Ce dialogue national a réuni les esprits les plus aiguisés de notre landerneau politique ainsi que les forces vives de la Nation avec pour ambition de repenser, d'améliorer et de moderniser notre Système politique.

Ensemble, avec rigueur, professionnalisme et en véritables praticiens chevronnés, vous avez revisité de manière holistique notre architecture politique en identifiant sans détour les limites de notre cadre institutionnel actuel. Votre présence, vos idées, vos convictions et votre engagement ont donné à ce Dialogue toute sa profondeur, sa pertinence et sa solennité. Pendant plusieurs jours, nous



Nous pouvons aujourd’hui nous réjouir d’avoir franchi une étape déterminante. Des consensus importants ont émergé, notamment sur la rationalisation des partis politiques, le contrôle du fichier électoral, l’encadrement du financement public des partis, l’inscription permanent sur le fichier électoral, la création d’une Cour constitutionnelle, la dématérialisation du processus électoral et, enfin, la création d’une Commission électorale nationale indépendante. Ces avancées sont porteuses d’espoir pour une gouvernance politique plus moderne, plus transparente et plus efficace.

Sans anticiper sur le rapport général qui exposera en détail les recommandations issues de vos travaux, je voudrais vous réaffirmer l’engagement ferme du gouvernement à veiller à leur mise en œuvre effective. Cet engagement a été solennellement pris par le chef de l’État lors de la cérémonie d’ouverture du 28 mai. Le Dialogue national ne doit pas rester un événement ponctuel. Il doit devenir un processus permanent. Une démocratie vivante exige que l’écoute, la concertation et l’ajustement continu soient des réflexes institutionnels. Continuons donc à dialoguer, à corriger ensemble ce qui doit l’être, car c’est dans ces interactions que se forge une gouvernance politique durable.

Le Sénégal, une fois de plus, a montré qu’il est une démocratie debout, résolue à avancer par la parole, par l’écoute et par l’action.»

avons croisé nos regards, confronté nos idées et fait entendre la pluralité des voix qui composent notre écosystème politique.

Ce moment démocratique est l’expression vivante de notre volonté commune de bâtir un Système politique plus solide, plus équitable et plus inclusif pour le Sénégal. Ensemble, nous avons abordé des thématiques aussi complexes que fondamentales : la démocratie, les libertés et les droits humains, le processus électoral et les réformes institutionnelles. Les échanges, souvent intenses mais toujours empreints de respect, ont permis de dégager des pistes concrètes pour faire évoluer notre Système politique.

Je salue ici la maturité politique, l’ouverture d’esprit, le sens du compromis et l’attachement profond à l’intérêt général dont chacun a fait preuve.

# DR CHEIKH GUEYE,

FACILITATEUR GENERAL DU  
DIALOGUE NATIONAL



## « Le Sénégal ne sera plus tout à fait le même après ce 4 juin »

« Au terme de plusieurs jours de concertation, de débats féconds, de conciliabules, d'interactions humaines riches en retrouvailles, de confrontations, parfois vives, mais toujours empreintes de respect, de bienveillance mutuelle, nous voici réunis aujourd'hui pour clore un chapitre important de notre histoire politique commune. Le dialogue national sur le Système politique du Sénégal touche à sa fin. Mais ce n'est, en réalité, que le début d'un nouvel élan pour la refondation de notre démocratie.

En ce jour mémorable que retiendra l'histoire comme un tournant de notre démocratie après les dates phares souvent retenues par le narratif sur l'exceptionnalité de notre pays, nous refermons les pages d'un dialogue qui aura su faire vibrer pendant plusieurs semaines le cœur vivant de la Nation sénégalaise. Ce que nous avons accompli ensemble dépasse les postures partisanes, les clivages et les ambitions individuelles.

Nous avons écrit à l'encre de la fraternité et du sens du dépassement, une des plus

belles pages de notre destin collectif dans notre roman national. Depuis l'annonce de ce Dialogue par le Président de la République, Son Excellence Bassirou Diomaye FAYE, des voix venues de tous les horizons se sont élevées dans un élan rare pour se retrouver entre Sénégalais, avec en bandoulière le même but et la même foi pour ce pays béni qu'est le Sénégal. Au-delà des acteurs politiques, le murmure des artistes, le tumulte des interpellations des entrepreneurs et marchands ambulants, la sagesse des anciens et la ferveur de la jeunesse ont

résonné sous les toits du Centre international de conférences Abdou DIOUF, où chacun a pu parler avec dignité, écouter avec grandeur, proposer avec courage.

Ce dialogue n'a pas été un simple exercice de forme. Il a été un espace de paroles libres, un lieu de vérité, un moment de lucidité collective. Des compromis ont été trouvés, des désaccords assumés, mais surtout, un socle de consensus a émergé. Ce socle, nous allons maintenant le transmettre au Président de la République, dont l'engagement de lui donner corps a été rappelé lors de son discours solennel d'ouverture du Dialogue. Il appartient également à l'ensemble des institutions de la République, mais aussi à vous, citoyennes et citoyens, de vous en approprier pour bâtir un Sénégal plus juste, plus inclusif et plus démocratique.

Nous avons été plus de 700 à avoir participé à ce dialogue en présentiel. C'était exceptionnel pour un Dialogue national, mais normal pour un dialogue que le Président de la République a voulu inclusif. Une diversité extraordinaire a été également notée dans la participation. Toutes les forces vives de la Nation ont été largement représentées.

Au total, nous avons obtenu 100% de consensus dans la Commission 3 ; 94% de consensus dans la Commission 2 et 26% pour la Commission 1.

**15 000 Sénégalais**, en grande majorité des jeunes, ont exprimé leur opinion sur les différents points du Dialogue à travers la plateforme Jubbanti.

Nous avons osé interroger notre propre

Système politique, déconstruire les routines du jeu politique, revisiter les piliers de notre démocratie, sans crainte ni complaisance. Nous avons regardé en face notre histoire démocratique, avec ses blessures, ses conquêtes, ses vertus et ses failles. Et surtout, nous avons dessiné une nouvelle utopie réalisatrice et un avenir plus lumineux pour le Sénégal.

Ce dialogue est une victoire, non d'un camp sur un autre, mais de la République sur elle-même. Une victoire du peuple sur la résignation, du débat sur la méfiance, de l'intelligence collective sur les replis individuels.

Mes chers compatriotes, ce que nous avons semé ici aujourd'hui, l'histoire emportera les fruits, demain. Un Système politique plus juste, plus représentatif, plus éthique. Une démocratie qui ne soit plus une simple mécanique électorale, mais une respiration continue entre le Peuple et ses Institutions. Le Sénégal ne sera plus tout à fait le même après ce 4 juin.

Ce dialogue a été une thérapie contre les rancœurs, les crispations et les violences qui, nous l'espérons, laisseront désormais la place à l'apaisement durable, le Juboo et le Jàmmoo qui rassurent l'investisseur et l'entrepreneur. Il portera en son cœur la trace indélébile d'un peuple qui a su, une fois encore, prouver sa maturité, sa grandeur, sa capacité à se réinventer. Ce matin, je vous dis veillons ensemble. Veillons sur cet esprit du dialogue, ce feu sacré de la parole partagée, ce souffle d'unité qui, quand il embrase la nation, la rend invincible. »



## COMMISSION « DÉMOCRATIE, LIBERTÉS ET DROITS HUMAINS »

### Points de suspension...

Les travaux ont démarré sous la présidence de Thiaba SY CAMARA. Au niveau de cette commission, il a été convenu de créer des groupes composés de la Majorité, de l'Opposition et de la Société civile. Les groupes travaillent simultanément sur les thématiques et rendent compte en plénière. Avant le

démarrage des travaux sur les points contenus dans les TDR, les représentants des partis politiques, de la Société civile, des indépendants, des religieux et des médias ont abordé des questions préalables avec une variété de sujets cruciaux, allant des aspects procéduraux aux questions de fond.

#### Les débats ont porté sur §les « Réformes des partis politiques » :

- Cumul de fonctions (Chef de l'État et chef de parti – Mandats d'élu local et fonctions administratives),
- Rationalisation des partis politiques et du calendrier républicain,
- Réflexion sur une Charte des partis politiques,
- Régulation du financement des partis politiques,
- Régulation des fonds politiques.

Les différents groupes constitués ont restitué, par la voix de chaque porte-parole, les conclusions des concertations suivies du rapport validé. Des consensus, des divergences et des propositions spécifiques ont été notés.

## **Principe du cumul des mandats**

Un consensus fort s'est dégagé sur la question du cumul des mandats. Il a été convenu d'interdire le cumul des fonctions de Chef de l'Etat et de Chef de parti politique pour éviter la concentration excessive de pouvoirs et garantir une meilleure séparation des rôles.

Cependant, le champ d'interdiction des cumuls entre les fonctions administratives et les mandats électifs n'a pas fait l'objet de consensus.

## **Rationalisation des partis politiques et des coalitions de partis politiques**

Les acteurs se sont accordés sur la nécessité de rationaliser le paysage politique.

Une position claire s'est dégagée sur l'intérêt de mettre en place un cadre normatif plus robuste intégrant les modalités de création, de fonctionnement et de financement des partis politiques, soulignant l'importance de la liberté et de la diversité des partis politiques.

Il a été également proposé de rationaliser le nombre de candidats aux élections.

L'objectif est de réduire la fragmentation politique et de favoriser des coalitions plus stables et efficaces.

## **Rationalisation du calendrier républicain**

Le respect du calendrier républicain a également fait l'objet d'un consensus.

**Toutefois, des divergences subsistent :**

- La Majorité propose de coupler la Présidentielle aux Législatives,
- L'Opposition et le groupe de la Société civile suggèrent de maintenir ces élections la même année à des dates différentes.

## **Charte des partis politiques**

Un consensus a été obtenu sur la nécessité d'un cadre normatif intégrateur sur les partis politiques. Il est convenu d'élaborer une loi générale relative aux partis politiques et aux coalitions de partis politiques afin d'encastrer et de réglementer leur fonctionnement.

## **Régulation du financement des partis politiques**

Un consensus se dégage aussi sur le besoin de régulation avec comme points clés :

- L'introduction du financement public,
- Accord sur la clarification de la possibilité de financement par les Sénégalais de la Diaspora,
- La Majorité propose l'introduction du financement privé par des personnes morales de droit privé. Mais cette proposition suscite un désaccord du fait de potentiels conflits d'intérêt.

## **Fonds politiques**

Aucun consensus n'a été trouvé sur cette question. La Majorité estime qu'elle ne doit pas faire partie des points de discussion. L'Opposition demande une clarification sur le contenu avant toute décision.

## **Statut du Chef de l'Opposition**

Pour la Majorité, le statut de l'Opposition et de son Chef est prévu par l'article 58 de la Constitution même si les modalités de sa mise en œuvre ne sont pas déterminées. Elle et les indépendants estiment que ce statut n'est pas compatible avec le régime politique sénégalais, coûteux et inefficace. L'Opposition et la Société civile plaident pour la mise en œuvre effective de ce statut en soulignant son importance symbolique et institutionnelle.

## **Elargissement de la saisine du Conseil constitutionnel aux citoyens**

La Majorité rappelle qu'une réforme globale était en discussion dans le cadre des réformes institutionnelles.

L'Opposition et les organisations citoyennes ont néanmoins insisté sur l'urgence d'un tel élargissement pour renforcer le contrôle de constitutionnalité.

## **Sur la réforme de l'article 80 du Code pénal et des délits d'offense à l'autorité**

Les professionnels du Droit, les acteurs politiques et les journalistes ont convergé sur la nécessité de réviser ces dispositions jugées obsolètes, liberticides ou instrumentalisées.

La majorité a reconnu le besoin d'un diagnostic large et de clarification tout en renvoyant aux travaux des Assises nationales sur la Justice.

## **Consécration des sondages**

La Société civile et certains acteurs politiques ont souhaité un encadrement légal rigoureux pour éviter toute manipulation de l'opinion.

Le groupe de l'Opposition estime qu'un tel encadrement risquait d'entraver la liberté d'information.

## **Opportunité d'un observatoire national de la démocratie**

La Société civile, le groupe de l'Opposition, des universitaires et plusieurs acteurs politiques y ont vu un levier pertinent pour structurer la participation citoyenne.

La Majorité a exprimé des réserves estimant que cette mission pourrait être assurée par des organes existants.

## **Instauration du prononcé exclusif de la déchéance électorale par le juge**

La Majorité souligne que le régime de la déchéance électorale est dualiste au Sénégal, contrairement à la France. La déchéance peut être automatique, résultant d'une peine accessoire prévue par le Code électoral, ou provenir d'une peine complémentaire laissée à l'appréciation du juge selon le Code pénal. Sa position actuelle est de maintenir ces deux régimes de déchéance électorale.

L'Opposition propose que toute déchéance soit prononcée par le juge.

## **Protection de la Société civile, des professionnels des médias et encadrement de l'utilisation des réseaux sociaux**

En perspective, des discussions plus approfondies sur l'encadrement de l'utilisation des réseaux sociaux plus défendu par les représentants de la Société civile et des indépendants qui souhaitent l'adoption d'un cadre juridique renforcé pour encadrer et non restreindre leur usage.

La Société civile et les représentants des médias ont émis de nombreuses propositions d'amélioration du cadre législatif actuel.

Le groupe de la Majorité estime que le dispositif en vigueur les protège mais qu'il va être amélioré avec le projet de loi sur les lanceurs d'alerte.

## **Sur la nature juridique du régime politique sénégalais**

Ce point n'a pas fait l'objet de discussions approfondies parce que certains acteurs politiques considèrent que le contenu n'était pas suffisamment clair.

L'Opposition estime que la Commission n'est pas une Assemblée constituante.

# **COMMISSION « PROCESSUS ÉLECTORAL »**

## **Accords et désaccords...**



### **Adoption du bulletin unique**

Principe de choix du bulletin unique précédé d'une étude de faisabilité pour apprécier son adoption. L'Assemblée a aussi rappelé la nécessité de prendre en compte les personnes vivant avec un handicap dans les modalités pratiques de l'adoption du bulletin unique afin de garantir le principe d'accès.

### **Le vote des personnes en détention**

Un accord de principe pour le vote des personnes en détention est retenu et sera précédé d'une étude de faisabilité qui devra porter sur les modalités de mise en œuvre en perspective de la prochaine élection présidentielle.

### **Durée des campagnes électorales**

Maintien des durées actuelles des campagnes électorales.

### **Le contrôle du fichier électoral**

Accord pour la prise du décret en vue de rendre effectif le contrôle du fichier électoral par les partis politiques. L'Assemblée préconise de définir les modalités d'application en y associant les partis politiques.

## **Inscription permanente sur le fichier électoral**

Consensus sur l'inscription permanente et consensus sur le non basculement automatique des primo électeurs dans le fichier électoral au moment de l'enrôlement pour la carte nationale d'identité. Il a été convenu que le primo électeur doit être tenu informé de son droit de s'inscrire immédiatement sur les listes électorales dans le cadre du dispositif permanent d'enrôlement et d'inscription qui sera discuté, revu et arrêté de manière concertée et inclusive avant d'être prévu par le Code électoral.

## **Prise en compte des personnes vivant avec un handicap dans le processus**

L'Assemblée est favorable à la prise en compte des personnes vivant avec un handicap dans le processus. La dimension handicap est déjà prise en charge dans le cadre juridique existant. Néanmoins, elle doit être qualitativement améliorée pour une garantie du principe d'accès à toutes les étapes du processus électoral. L'Assemblée invite la Fédération sénégalaise des Associations des Personnes handicapées (FSAPH) à produire un document pour faciliter la prise de décision. Concernant le quota des personnes handicapées sur les listes de candidats demandé par la FSAPH, l'Assemblée estime que leur investiture est le fruit d'un militantisme reconnu dans les partis politiques.

## **Institutionnalisation des débats programmatiques**

L'Assemblée a constaté l'accord sur l'institutionnalisation des débats programmatiques en attendant que les modalités de mise en œuvre soient définies de concert avec le CNRA, les acteurs politiques, les services techniques concernés et les médias.

## **Dématérialisation du processus électoral**

L'Assemblée est favorable au principe de la dématérialisation séquentielle et progressive de tout le processus électoral.

## **Le vote électronique**

L'Assemblée a eu un accord sur le vote électronique sous réserve de l'expérimenter progressivement et de voir les modalités techniques tout en s'assurant d'une démarche inclusive.

## **Sur le parrainage**

Consensus sur le maintien du parrainage en tant que mécanisme de filtre démocratique. Toutefois, il est recommandé d'en améliorer les modalités, notamment par une dématérialisation progressive du processus, afin de résorber les difficultés pratiques rencontrées jusqu'ici et de garantir son caractère inclusif et transparent. En outre, la Commission a préconisé le retrait de la compétence de contrôle du parrainage au Conseil constitutionnel, en vue de la confier à une autre structure à identifier, dans le cadre d'un dispositif plus adapté et mieux outillé.

## **Caution avant parrainage**

S'agissant du dépôt d'une caution préalablement au retrait de la fiche de collecte des parrainages, l'Assemblée se dit favorable.

## **Vote anticipé des forces de défense et de sécurité, des journalistes et des magistrats**

L'Assemblée est favorable au vote des forces de défense et de sécurité, des journalistes et des magistrats lors des élections législatives et territoriales, en mission hors de leurs circonscriptions électorales, avec comme préalable une réflexion sérieuse en explorant l'idée d'un vote électronique, le projet de dématérialisation en perspective aidant.

## **La parité au niveau des instances électives**

L'Assemblée est d'accord pour une consolidation des acquis, l'application de la loi sur la parité et l'harmonisation des textes. L'Observatoire national de la Parité propose d'avoir aussi un pouvoir de saisine auprès des juridictions en la matière.

## **Audit du fichier électoral**

L'Assemblée est d'accord pour l'audit du fichier électoral par des experts nationaux et indépendants.

## **Montant de la caution aux Législatives et aux Territoriales**

L'Assemblée est favorable au maintien de la caution pour les élections législatives et territoriales avec flexibilité sur le montant.

## **Vote par procuration**

Les acteurs ont manifesté un désintérêt à discuter du vote par procuration et ont préconisé de le différer au prochain dialogue.

## **Audit du fichier électoral**

Accord pour la réalisation d'un audit du fichier électoral confié à des experts nationaux indépendants en vue de définir une situation de référence et de poser les bases d'un système de gestion du fichier transparent. Cet audit à caractère exceptionnel, vise à éviter la nécessité d'audits réguliers et répétitifs, en instaurant un cadre de gestion durablement crédible du fichier électoral.

## **LES POINTS DE DÉSACCORD**

Un désaccord a été noté sur les modes de scrutin aux élections législatives et territoriales.

L'Opposition et la Société civile sont d'accord pour la mise en place d'un cadre de discussion pour mener des simulations sur la base des résultats des élections législatives et territoriales antérieures (2012, 2017, 2022, 2024) afin d'avoir un système qui reflète le plus fidèlement le vote populaire tout en garantissant une stabilité institutionnelle et une gouvernabilité du pays. La Majorité propose que les modes de scrutin soient maintenus en l'état.

Face à une contrainte de temps, l'Assemblée n'a pas pu aborder les trois points suivants :

- Revoir les modalités de participation des candidats en détention aux élections,
- Prévoir un régime juridique dérogatoire pour les élections anticipées,
- Réviser les modalités de dépôt des candidatures (instaurer une enquête de moralité préalable au moment du dépôt de candidature).



## COMMISSION « RÉFORMES INSTITUTIONNELLES »

100 % d'accord...

La Commission a travaillé sur quatre (4) thématiques. Aucun désaccord signifiant n'a été noté au final.

- Changer le Conseil constitutionnel en Cour constitutionnelle,
- Revoir la place des Cours et Tribunaux dans le processus électoral,
- Discuter des rôles et attributions des autorités en charge des élections (renforcement des organes existants ou création d'un organe indépendant de gestion des élections),
- Réexaminer les attributions de l'organe de régulation des médias.

# **POINTS DE CONSENSUS TRANSVERSAUX**

## **Sur la mutation du Conseil constitutionnel (CC) en Cour constitutionnelle**

La plénière a formellement acté un consensus sur le principe de création d'une Cour constitutionnelle.

Ce consensus inclut :

- L'élargissement des compétences juridictionnelles et consultatives de la Cour,
- L'instauration d'un pluralisme dans la désignation de ses membres,
- Une accessibilité accrue, notamment via une décentralisation fonctionnelle,
- L'instauration du double degré de juridiction en matière électorale.

Ce consensus est acquis, mais des discussions doivent se poursuivre sur les modalités concrètes de mise en œuvre, notamment :

- Le nombre de membres,
- Les modalités de saisine,
- La nomination et l'articulation avec les autres juridictions.

## **Sur la réforme de la gestion électorale :**

Reconnaissance généralisée des limites du dispositif CENA-DGE actuel, notamment du fait du lien organique entre la DGE et le ministère de l'Intérieur.

Forte majorité en faveur de la création d'un organe indépendant de gestion des élections, qu'il s'agisse d'une CENI ou variantes.

Accord large sur les principes suivants :

- Anchorage constitutionnel de l'organe,
- Autonomie fonctionnelle et financière,
- Composition pluraliste (majorité, opposition, société civile, experts, magistrats retraités, etc.),
- Attributions étendues : gestion du fichier, organisation matérielle, proclamation des résultats provisoires, contentieux préélectoral.

## **Sur les Cours et Tribunaux dans le processus électoral :**

Accord global sur la nécessité d'une refonte de la justice électorale, autour des axes suivants :

- Clarification des compétences pour éviter les conflits de juridiction,
- Spécialisation des magistrats et création de chambres électorales,
- Renforcement de la proximité et accessibilité des juridictions électorales,
- Rendre immédiatement exécutoires les décisions,
- Instaurer un double degré de juridiction.

## **Autres convergences :**

- Amélioration de la transparence et de l'inclusivité du fichier électoral,
- Raffermissement de la reddition de comptes des organes électoraux,
- Intégration explicite de la dimension genre et jeunesse dans les réformes institutionnelles et électORALES.

## **POINTS NÉCESSITANT UN APPROFONDISSEMENT**

Sur la mise en œuvre de la future Cour constitutionnelle : le consensus de principe est acté, mais les modalités de sa composition, saisine, nomination et articulation avec le reste du système judiciaire doivent encore être précisées.

Sur le modèle de l'organe de gestion des élections : malgré une majorité en faveur d'un organe indépendant, les divergences portent sur :

- Son nom, ses compétences précises, son rapport à l'Administration territoriale,
- Les garde-fous à intégrer pour éviter une confusion entre organisation et contrôle.

Sur les implications juridiques et budgétaires des réformes proposées : l'impact sur le Code électoral, la Constitution et les Finances publiques nécessite une étude technique approfondie.

## **RECOMMANDATIONS**

### **Pour la consolidation du travail de la Commission**

Mandater un Comité technique restreint chargé de :

- Rédiger un projet de loi organique ou de révision constitutionnelle,
- Finaliser la structuration de la Cour constitutionnelle et de l'organe de gestion des élections,
- Évaluer les implications techniques, budgétaires et institutionnelles.

### **Pour l'implémentation des réformes**

- Réviser la Constitution (notamment l'article 6) pour inclure la Cour constitutionnelle et l'organe électoral indépendant,
- Modifier le Code électoral en conséquence, notamment sur : les délais de recours, les attributions des commissions départementales, le processus de parrainage, les Délégations extérieures de la Commission électorale nationale autonome (DECENA), etc.

## **Pour une gouvernance transparente et inclusive du processus de réforme**

- Associer durablement la Société civile, les partis politiques et les institutions de contrôle à la co-construction finale,
- Prévoir une phase transitoire pour tester les dispositifs nouveaux,
- Garantir que toute réforme soit accompagnée d'une évaluation indépendante de ses effets.

## **SUR LE RÉEXAMEN DE L'ORGANE DE GESTION DES MÉDIAS**

Un consensus fort s'est dégagé sur la création d'un nouvel organe. Toutefois, il a été proposé, en plénière, d'élargir le cadre de réflexion avant la mise sur place du nouvel organe pour que, d'une manière dynamique et concertée, un contenu approprié et validé par tous puisse lui être donné.

# **FICHE SIGNALÉTIQUE DES TROIS COMMISSIONS**

La journée du Dialogue national célébrée le 28 mai 2025 avait constitué trois (3) Commissions pour organiser les travaux sur le Système politique sénégalais.



## **1- Démocratie, Libertés et Droits humains**



## **2- Processus électoral,**



## **3- Réformes institutionnelles et Organes de gestion des Élections**

# COMMISSION DÉMOCRATIE, LIBERTÉS ET DROITS HUMAINS

**1<sup>er</sup> Assesseur :**

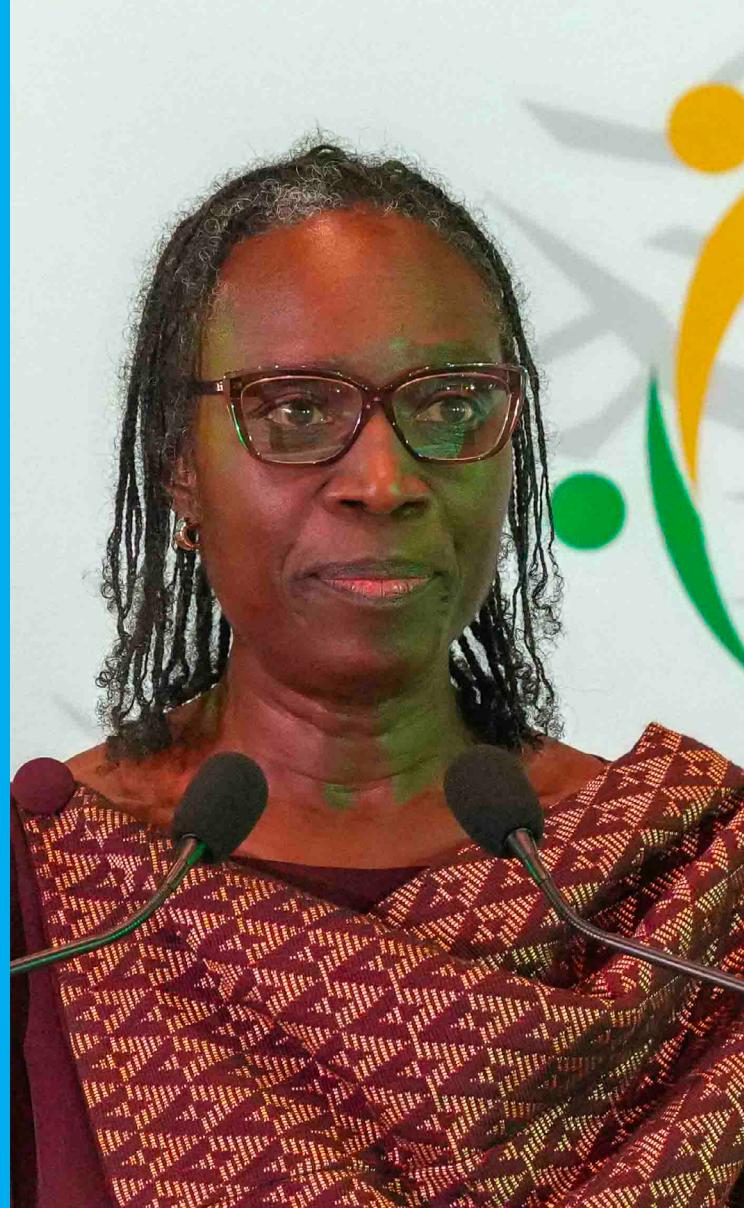
**Babacar FALL (GRADEC)**

**2<sup>e</sup> Assesseur :**

**Dr Zeynab KANE**, Maître de Conférence, titulaire en Science politique à l'Université Alioune DIOP de Bambey

**Rapporteur :**

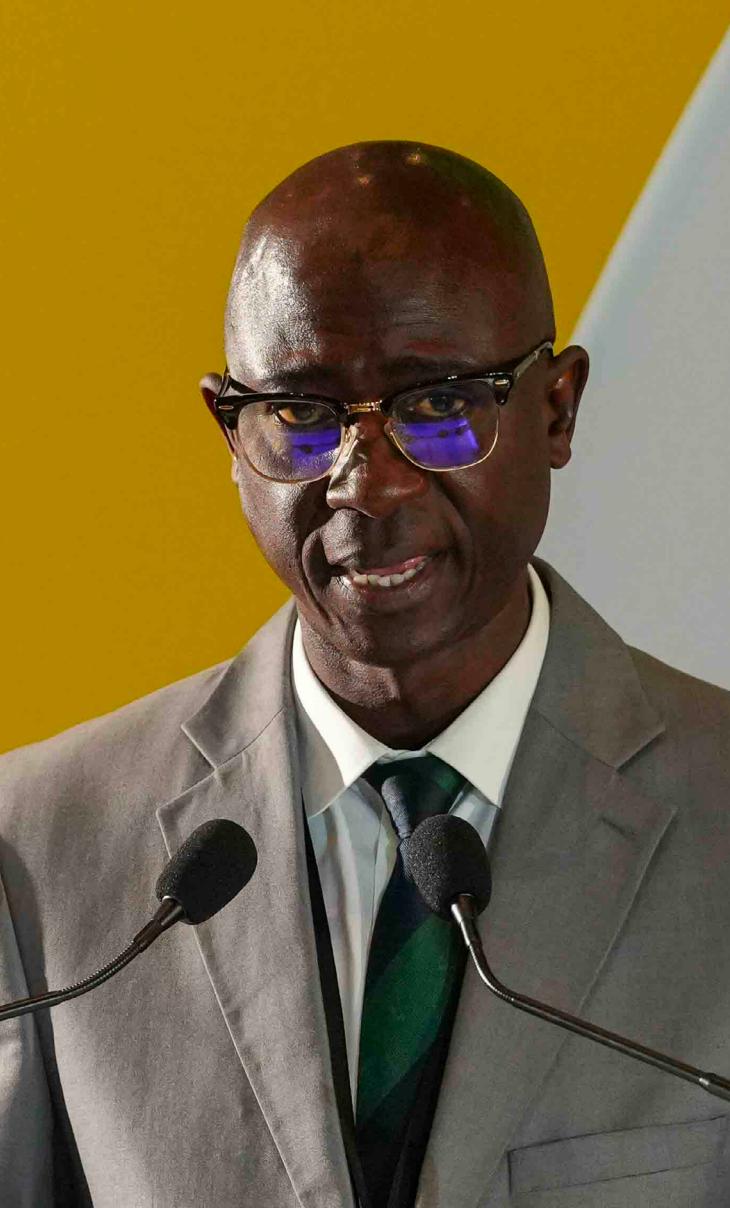
**Ndené NDAO**, Chef de Division à la Direction générale de l'Administration territoriale



**Présidente :**  
**Thiaba CAMARA SY,**  
Expert comptable à la retraite

**Observateurs :**

**Cheikh Oumar SY** (Opposition)  
**Ayib DAFFE** (Majorité)



# COMMISSION PROCESSUS ÉLECTORAL

**Président :**  
**Mamadou SECK,**  
Expert électoral,  
Consultant en gouvernance,  
développement, paix et sécurité

**Observateurs :**  
**Tafsir THIOYE** (Opposition)  
**Samba GUEYE** (Majorité)  
**Safiétou MBAYE** (Société civile)

**1<sup>er</sup> Assesseur :**  
**Abdoul Aziz SARR**, Directeur des  
Opérations électORALES à la  
Direction général des Élections (DGE)

**2<sup>e</sup> Assesseur :**  
**Yaya NIANG**,  
Enseignant-Chercheur à l'UGB

**Rapporteur :**  
**Aliou DIALLO**, Chef de Division  
des Affaires juridiques à la Direction  
générale des Élections (DGE)

# COMMISSION RÉFORMES INSTITUTIONNELLES ET ORGANES DE GESTION DES ÉLECTIONS

**1<sup>er</sup> Assesseur :**

Moussa MBAYE, Sociologue

**2<sup>e</sup> Assesseur :**

Ibrahima DIAGNE, Economiste

**Rapporteur :**

Papa Birame SENE, Chef de Division Communication et Relations publiques à la Direction générale des Élections (DGE)



**Président :**

**Ahmed NDIAYE,**

Maître de Conférence titulaire, Chef du Département Droit public à l'Université Cheikh Anta DIOP (UCAD) de Dakar

**Observateurs :**

**Nicholas NDIAYE** (Opposition)

**Ndéme DIENG** (Majorité)



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL  
PRIMATURE

# BIC-GOUV

BUREAU D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

**CONTACT PRESSE :**  
[contact@bic.gouv.sn](mailto:contact@bic.gouv.sn)